

RESSOURCES HUMAINES - PLAN D'ADAPTATION DES EFFECTIFS

ANNEXE 2

Afin d'optimiser le fonctionnement de certains services dans le cadre de la mise en place progressive de la nouvelle organisation et compte tenu de nouvelles missions dévolues à la communauté urbaine de Bordeaux, il s'avère nécessaire de procéder à une adaptation de certains organigrammes.

La prise en compte des besoins définis conduit à vous proposer la création de 75 postes (41 A, 25 B et 9 C) et la transformation de deux postes de catégorie B en catégorie A et d'un poste de catégorie C en catégorie B.

HORS POLES

Direction de la Communication :

► Création d'un poste de catégorie A

Compte tenu de l'explosion d'internet et du développement de la communication via le web, le besoin de création d'un second poste de webmaster est indispensable au sein de la direction de la communication

De la gestion d'un site vitrine, nous sommes passés à une multiplicité de sites (tramway en premier lieu, mais aussi circulation, covoiturage, plan climat...). Faire vivre ces différents sites est une réalité : recherche d'informations, mises à jour, évolutions.....

A cela s'ajoute la création d'une newsletter, actuellement bi-mensuelle.

Par ailleurs, nous n'avons pas encore été en mesure de répondre à certains besoins concernant notre présence sur les réseaux sociaux, le développement d'applications mobiles, le développement d'un vrai portail web.

Ce recrutement est donc nécessaire pour participer à l'ensemble de ces missions et maintenir la communauté urbaine de Bordeaux à un niveau de communication à la fois moderne et efficace.

Compte tenu de la fonction spécifique de ce poste, et dans l'éventualité où, à l'issue d'un appel à candidatures aucun fonctionnaire n'était sélectionné, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3 – alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 de recourir à un agent non titulaire.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant soit une rémunération annuelle brute comprise entre 26 194,80 € (1^{er} échelon du grade d'attaché IB 379, IM 349) et 55 331,64 € (7^{ème} échelon du grade de directeur IB 985, IM 798)

Ces rémunérations brutes annuelles seront indexées sur la revalorisation des traitements de la fonction publique territoriale, sommes auxquelles il conviendrait d'ajouter la somme brute annuelle de 1083,96 € au titre des primes semestrielles.

Direction des Relations Internationales et de la Coopération décentralisée :

► Création d'un poste de catégorie C

Dans un souci de transparence et de polyvalence, le secrétariat de la direction des relations internationales et de la coopération décentralisée était organisé sous forme de pool. Toutefois, il apparaît que les agents de catégorie C peinent à faire face aux nombreuses sollicitations. Ces difficultés se sont accrues avec la mise en place de la nouvelle organisation et les demandes croissantes en matière de protocole, d'accueil de délégations, de gestion de tableaux de bord, etc....

Afin de pourvoir aux nombreuses missions administratives et logistiques de la direction, la création d'un poste de catégorie C au sein de la cellule administration générale et ressources transversales s'avère nécessaire. Ce poste sera mutualisé avec le Service Europe de la direction.

POLE MOBILITE

Direction des Transports et de la Mobilité Durable :

► Création de trois postes de catégorie B

● Poste 1 :

La réalisation en interne d'études techniques aujourd'hui confiées à Gertrude et la volonté de monter en compétences sur le domaine des carrefours complexes, nécessite la création d'un poste de catégorie B technique au sein de la Direction des Transports et de la Mobilité Durable. Cette création de poste pourra également garantir à la CUB une certaine autonomie de travail.

Le fait de réaliser ces travaux en interne grâce à ce poste permettra à la CUB de diminuer la contribution annuelle versée à Gertrude.

● Poste 2 :

Le champ d'intervention du Centre Stationnements et Mobilité Alternatives se situe au coeur de la stratégie métropolitaine en matière de déplacements. Des engagements sont pris sur les sujets traités par le centre, dans les documents cadres tels que : le plan Climat, l'agenda 21 ou le PDU en vigueur. Le Grenelle des mobilités et le futur PDU devraient confirmer la feuille de route sur actions à forte valeur ajoutée.

La Cub est sur le point de se doter d'une politique volontariste en faveur du vélo. L'objectif, entériné par la signature de la Charte de Bruxelles et repris dans le Plan Climat communautaire, est qu'à l'horizon 2020, le vélo soit utilisé pour 15% des déplacements.

En parfaite cohérence avec les objectifs communautaire en matière de reports modaux, le service se trouve investi dans un nombre de plus en plus important de PDE et PDA.

En conclusion, pour tenir les programmes d'activités qui s'annoncent sur le thème de la politique vélo et du conseil en mobilité, il apparaît nécessaire de renforcer l'équipe du centre stationnement et mobilité alternatives avec un poste de technicien.

● Poste 3 :

L'organisation actuelle du Service Organisation du Transport Urbain (SOTU) a vocation à mener l'ensemble des missions qui incombent à une autorité organisatrice des transports. En effet, la collectivité se doit d'assurer une mission de contrôle et d'évaluation des actions menées par son délégataire. Elle doit ainsi assurer le contrôle tant de la qualité que de la quantité produite, définir la politique tarifaire, conduire et évaluer la politique des transports en déterminant les conditions d'organisation de l'offre, contrôler et évaluer l'exécution des missions effectuées par les opérateurs. Mais, elle doit également s'assurer que les biens remis au délégataire sont entretenus dans les règles de l'art.

Par ailleurs, pour les biens immobiliers, la collectivité doit se pourvoir de plans d'entretien et de rénovation associés.

De plus, les diverses réglementations (sécuritaires, écologiques, d'accessibilité...) afférentes au domaine étant en constante évolution, le SOTU doit veiller à prendre toutes les dispositions nécessaires pour rester aux normes, sous peine d'arrêt d'exploitation du service public.

Dans ce contexte, et après un premier recensement des tâches liées au suivi de gestion du patrimoine (bâtis, voies ferrées, matériels roulants - bus et tram), il apparaît que ce service a besoin d'être renforcé par la création d'un poste de technicien.

Direction des Grands travaux et des Investissements de déplacement :

► Création d'un poste de catégorie A

La conduite de grands projets structurels dans le domaine des déplacements est une des missions principales de la direction des Grands travaux et des Investissements de déplacement.

L'élaboration d'un référentiel métiers, d'un guide des pratiques de maîtrise d'ouvrage et d'un guide des pratiques de maîtrise d'œuvre est indispensable dans le contexte actuel de post-réorganisation pour mener à bien les projets confiés à la direction. Ces documents doivent également s'accompagner d'une réflexion globale sur le fonctionnement de la direction.

Le service maîtrise d'œuvre de la DGTID est à l'origine de l'élaboration de nombreux documents techniques comme des macro-plannings de suivi d'activités, des études de suivi de travaux ou des documents technique unifiés à l'échelle du service et de la direction.

De plus, la création et le suivi d'une base documentaire et normative apparaît indispensable compte tenu de l'activité du service.

Au vu de ces éléments, il est jugé nécessaire de créer un poste d'ingénieur au service maîtrise d'œuvre pour assurer l'ensemble de ces missions.

Direction de la Stratégie et des Etudes de déplacements :

► Transformation d'un poste de catégorie C en catégorie B

Aujourd'hui, la DSED dispose de 3 postes de dessinateurs. L'activité au sein de cette direction ne cesse de se complexifier et les demandes auprès des dessinateurs deviennent de plus en plus techniques. Dans ce contexte, la DSED a besoin de se doter d'un agent spécialiste du logiciel de cartographie Arcview. Cette compétence n'existe pas aujourd'hui au sein de cette direction.

Parallèlement, à ce besoin, les études liées aux déplacements et aux transports ne cessent de se développer.

Afin de pouvoir répondre à ces deux besoins prégnants à la DSED, la transformation d'un poste de catégorie C, adjoint technique, en catégorie B, technicien principal de 2^{ème} classe est demandée.

Direction Coordination Gestion Contrôle :

► Création de d'un poste de catégorie B

Le centre de contrôle des DSP assure aujourd'hui plusieurs missions :

- animer les relations contractuelles avec les délégataires sur les contrats en cours (stationnements et transports publics)
- mettre en place un dispositif de vérification des engagements contractuels
- coordonner la préparation du nouveau contrat de transports qui s'achèvera en 2014.

Les délégations concernées sont les suivantes : la DSP transports urbains, la DSP central parc (Camille Jullian) et la DSP urbis parc (Bourse/Jaurès, Tourny, Salinières, A.Meunier). Les deux agents qui composent aujourd'hui le centre DSP sont exclusivement mobilisés sur le contrat relatif aux transports urbains.

D'autres missions doivent être assurées parallèlement :

- sur la DSP transport en cours : procédure de conciliation, clause de revoyure, passation d'avenants, arrêté des comptes, bilan d'activités, comités de coordination
- sur le futur mode de gestion des transports : procédure de concertation, montage et accompagnement du marché AMO renouvellement
- sur les DSP stationnement : bilans d'activités

Afin d'atteindre les objectifs d'évolution du dispositif de contrôle sur l'intégralité des contrats et de sécuriser le futur mode de gestion des transports, la création d'un poste de catégorie B s'avère nécessaire.

POLE DEVELOPEMENT DURABLE ET RAYONNEMENT METROPOLITAIN

Direction du Pôle :

► Création de deux postes de catégorie A

• Poste 1 : Création d'un poste d'adjoint au directeur du pôle développement durable et rayonnement métropolitain. Cette fonction d'adjoint était initialement confiée au directeur des entreprises et de l'attractivité.

Au-delà des difficultés conjoncturelles de recrutement du directeur des entreprises, il est rapidement apparu que la charge de travail au niveau de la direction du pôle et le suivi d'importants dossiers transversaux nécessitent l'autonomisation de cette fonction d'adjoint.

Le pôle développement durable et rayonnement métropolitain est un pôle nouveau, tout comme le pôle proximité. Le suivi du fonctionnement du pôle ainsi que la mise en place des nouvelles méthodes de travail est très preneur, avec un besoin d'un suivi fort au niveau de la direction du pôle, que ne peut assumer seul le directeur général adjoint.

D'autre part, le portage de projets complexes et transversaux dont est en charge le pôle nécessite un travail important de coordination qui est effectué par la direction du pôle. A ce titre, l'adjoint du directeur du pôle est spécialement en charge du suivi de tout le processus d'élaboration du projet métropolitain et de sa mise en œuvre dans les mois à venir, de l'organisation à partir de fin 2011 du grenelle des mobilités, de la fermeture de l'abattoir et de toutes les démarches annexes sur lesquelles la Cub s'est engagée (projets alternatifs d'abattage, soutien aux éleveurs, etc.).

A ces différents titres, il est procédé à la création du poste d'adjoint au directeur du pôle développement durable et rayonnement métropolitain.

• Poste 2 : La Cub participe au financement de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique et elle apporte 127 M€ (valeur 2009) à la réalisation de la première tranche de ce projet, la ligne Tours Bordeaux. Il s'agit d'un projet stratégique pour le développement économique et l'attractivité de la métropole. Néanmoins, l'insertion de la ligne dans le tissu urbain de la rive droite est particulièrement délicate, notamment au niveau d'Ambarès et Lagrave avec le débranchement de la ligne nouvelle en plein cœur de ville. De ce fait, la Cub, la ville, l'Etat et RFF ont signé un protocole précisant les modalités de coopération pour assurer la bonne insertion de ce chantier et mener les opérations connexes. Dans le cadre

de ce protocole, la Cub apportera un appui pour assurer la bonne mise en œuvre de ce protocole.

Avec des enjeux moindres, des situations analogues doivent être gérées sur le reste du tracé dans le territoire de la Cub.

Afin de s'assurer du respect des engagements pris, notamment ceux dans le cadre du protocole signé par la Cub, la ville d'Ambarès et Lagrave, l'Etat et RFF, d'organiser et d'assurer le suivi de l'ensemble des actions menées par la Cub ou les communes en accompagnement du chantier principal, il est proposé la création d'un poste de catégorie A.

Direction de la Coordination et de l'Appui :

► Création d'un poste de catégorie B

Après quelques mois de mise en œuvre de la nouvelle organisation, il s'agit d'ajuster les moyens de la direction en fonction des missions exercées.

En effet, la Direction de Coordination et de l'Appui au Pôle dispose, à l'organigramme, d'un seul poste de rédacteur pour suivre :

- * la préparation et le suivi budgétaire (la DCA assurant la gestion centralisée de l'ensemble des crédits du Pôle),

- * le suivi des Instances Communautaires (suivi du circuit des visas, préparation des ordres du jour, suivi de la reprographie des rapports, rédaction d'un point sommaire post commission puis du compte-rendu exhaustif, calage de l'ordre du jour du conseil et proposition de hiérarchisation des affaires, opérations post conseil - signature des délibérations et contrôle de légalité, signature des éventuelles conventions...-),

- * le montage administratif de l'ensemble des marchés publics du Pôle.

Cette option apparaît inadaptée au regard du plan de charge correspondant au vu de l'ampleur des tâches liées au suivi budgétaire et au suivi des Instances Communautaires, volume de marchés (7 MAPAS finalisés et 7 à traiter, passation de 2 avenants), de la nature réelle des missions (la DCA devant jouer un rôle de conseil au choix des procédures et d'assistance juridique en interface avec la Direction de la Commande Publique, ce qui implique de disposer de l'expertise marchés).

Il est donc jugé nécessaire de créer un poste de rédacteur supplémentaire pour assurer la responsabilité des marchés et contrats du Pôle, ce qui intègre le suivi contractuel de la DSP Inolia (en charge de construire, exploiter et commercialiser le réseau métropolitain haut débit de télécommunications), ainsi qu'un rôle de référent unique pour les marchés formalisés (démarche qualité - scénario A).

Direction du Numérique :

► Création de trois postes de catégorie A

La Direction du Numérique travaille au développement numérique de la Communauté urbaine de Bordeaux en s'appuyant sur quatre piliers majeurs :

- accessibilité des réseaux et services numériques haut débit et très haut débit sur l'ensemble du territoire de la Cub,
- accompagnement de la filière économique numérique,
- développement de services numériques,
- accompagnement des citoyens vers la nouvelle démocratie numérique.

La création de 3 chargés de mission, catégories A, permettrait d'aborder certains champs, indispensables à la montée en puissance de la stratégie numérique du territoire et pour lesquels les moyens humains actuels de la Direction sont insuffisants et inadaptés car plutôt axés sur des profils opérationnels. Pour chacun des postes, ils recouvrent les thématiques suivantes :

● Poste 1 :

- o Suivi et coordination des travaux menés sur le partage des données publiques, en étroite collaboration avec la DSI,
- o Conception et suivi de projets numériques innovants en matière de services urbains (un premier projet pourrait porter sur les opportunités en matière de déplacements),
- o Animation des communautés du numérique afin de stimuler la créativité, de favoriser le partage d'information et d'initiatives et de mobiliser les acteurs (plusieurs réseaux peuvent être créés : en interne à la CUB, avec les communes...).

● Poste 2 :

- o Parangonnage et préparation du lobbying dans les instances & organismes spécialisés : Ministère & satellites, Assemblée & Senat, CG33, GIRONDE NUMERIQUE, CR Aquitaine, SGAR Aquitaine, CDC, ARCEP, AVICAA, FING, AEC, ACUF, AMF, Innovalis, ADULLACT, etc., autour des priorités identifiées au sein de la Direction (un premier projet pourrait porter sur la question de l'aménagement numérique et de l'intervention publique),
- o Conception et suivi de projets numériques innovants en matière de services urbains (un premier projet pourrait porter sur les opportunités offertes par les compteurs d'eau intelligents),
- o relais au sein de la Direction des Entreprises sur les activités relevant de la filière économique du numérique (par exemple, le projet de Cité numérique),
- o Veille prospective, parlementaire & juridique sur les TIC

● Poste 3 :

- o Mise en place d'un observatoire des télécommunications
- o Analyse et recommandations sur la stratégie à adopter en matière de gestion des infrastructures numériques du territoire
- o Analyse des données d'urbanisme, des grands projets d'aménagement, des entreprises et du territoire ; et recommandations pour l'évolution du réseau Inolia
- o Préconisations pour le suivi du déploiement des réseaux FFTH des opérateurs
- o Analyses économiques et modélisation économique
- o Mise en place d'outils de gestion de la politique de déploiement d'infrastructures passives de la CUB

Compte tenu de la fonction spécifique de ces 3 postes, et dans l'éventualité où, à l'issue d'un appel à candidatures aucun fonctionnaire n'était sélectionné, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3 – alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 de recourir à un agent non titulaire.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire :

- du cadre d'emplois des attachés territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant soit une rémunération annuelle brute comprise entre 26 194,80 € (1^{er} échelon du grade d'attaché IB 379, IM 349) et 55 331,64 € (7^{ème} échelon du grade de directeur IB 985, IM 798)
- du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant soit une rémunération annuelle brute comprise entre 28 913,16 € (1^{er} échelon du grade d'ingénieur IB 379, IM 349) et 83 502,60 € (Hors échelle B3 d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle)

Ces rémunérations brutes annuelles seront indexées sur la revalorisation des traitements de la fonction publique territoriale, sommes auxquelles il conviendrait d'ajouter la somme brute annuelle de 1083,96 € au titre des primes semestrielles.

► Création d'un poste de catégorie B

Afin de promouvoir le développement numérique, la Direction du numérique a pour mission principale l'accessibilité des réseaux et des services numériques haut débit et très haut débit sur l'ensemble du territoire communautaire, le développement des services numériques, ainsi que l'accompagnement des citoyens vers la nouvelle démocratie numérique.

Dans ce contexte, la mise en oeuvre et le suivi du plan de couverture des zones blanches est une priorité. Ce projet comprend la montée en débit, les subventions satellites (support aux communes), les éventuelles solutions WIFI, ainsi que le suivi des déploiements FTTH des opérateurs sur les zones prioritaires.

La mise en place d'un guichet opérateur fait également partie de ce projet.

Afin de mener à bien cette mission innovante, il apparaît nécessaire de renforcer la direction du numérique avec un poste de technicien.

Direction du Développement durable et de la Participation :

► Création de deux postes de catégorie A

● Poste 1 :

Par délibération du 8 juillet 2011, le conseil de Communauté a décidé de prendre d'ici fin 2011, une compétence partielle en matière de réseaux de chaleur/froid; cette prise de compétence devant permettre le développement des énergies renouvelables conformément aux objectifs du plan climat adopté par le conseil de Communauté en février 2011.

La mise en oeuvre de cette décision implique l'étude et la mise en place effective d'un nouveau service public sous la forme d'un SPIC (service public industriel et commercial) dans toutes ses dimensions:

- technique (périmètre du service, énergie renouvelable à privilégier, définition des équipements à réaliser...),
- financière (coût des travaux nécessaires, charges d'exploitation, tarification à l'utilisateur...)
- comptable (création d'un budget)
- juridique (élaboration du règlement du service, choix du mode de gestion...)
- humaine (évaluation des moyens humains à déployer au sein de la Cub)

En complément, dans sa décision du 8 juillet, le conseil de Communauté a décidé d'étudier, d'ici l'été 2012, l'opportunité d'un élargissement futur de la compétence permettant d'aller au delà des seuls réseaux de chaleur d'intérêt communautaire.

Un certain nombre d'études sont à lancer, des décisions du conseil de Communauté sont à préparer, des actions seront à mettre en oeuvre.

Le cadre A qui anime aujourd'hui, au sein de la direction, la mise en oeuvre des 40 actions du plan climat ne peut par ailleurs prendre en charge la réalisation de l'ensemble de cette mission qui nécessite à elle seule le travail à temps plein d'un agent (probablement de formation ingénieur ayant une expérience des SPIC et si possible du déploiement de réseaux de chaleur/froid).

Il est donc nécessaire de procéder à la création d'un poste de catégorie A.

Compte tenu de la fonction spécifique de ce poste, et dans l'éventualité où, à l'issue d'un appel à candidatures aucun fonctionnaire n'était sélectionné, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3 – alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 de recourir à un agent non titulaire.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire :

- du cadre d'emplois des attachés territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant soit une rémunération annuelle brute comprise entre 26 194,80 € (1^{er}

échelon du grade d'attaché IB 379, IM 349) et 55 331,64 € (7^{ème} échelon du grade de directeur IB 985, IM 798)

- du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant soit une rémunération annuelle brute comprise entre 28 913,16 € (1^{er} échelon du grade d'ingénieur IB 379, IM 349) et 83 502,60 € (Hors échelle B3 d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle)

Ces rémunérations brutes annuelles seront indexées sur la revalorisation des traitements de la fonction publique territoriale, sommes auxquelles il conviendrait d'ajouter la somme brute annuelle de 1083,96 € au titre des primes semestrielles.

● Poste 2 :

Les grands projets communautaires auxquels participe la direction du développement durable et de la participation (Grenelle des mobilités, coopérative métropolitaine par exemple) ont besoin d'être relayées à travers des actions de participation. Le but est que le recours à ces actions devienne systématique et que les différents acteurs (représentants de la société civile, partenaires et habitants) puissent participer, avec les services et les élus, aux réflexions menées en amont de l'adoption des grandes politiques ou des grands projets de la CUB. De même, un des objectifs est d'expérimenter divers outils et différents niveaux de participation (consultation, concertation, coconstruction...).

Ces missions seront déclinées au sein de la charte de la participation.

Au regard de ces missions nouvelles, une création de poste de catégorie A est demandée.

► Création d'un poste de catégorie C

La direction du développement durable et de la participation ne dispose que d'un seul poste de catégorie C. Ce poste dont les missions vont du secrétariat de direction à l'appui administratif des 5 chefs de projet, se révèle aujourd'hui insuffisant.

Afin que la direction ait un dimensionnement adapté aux grands projets dont elle a la charge (Agenda 21, Plan Climat, Participation, évaluation environnementale), il convient de créer un second poste de catégorie C.

POLE DYNAMIQUES URBAINES

Direction de l'habitat

Depuis plusieurs années, les Elus communautaires ont choisi de développer l'intervention de la Communauté Urbaine de Bordeaux en matière d'Habitat. Dans le cadre de la volonté affichée d'aboutir à une agglomération millionnaire, cette tendance va se renforcer avec un objectif de production passant de 5000 à plus de 9000 logements par an. La mise en place de la Direction de l'Habitat, lors de la refonte de l'organigramme communautaire de 2010, traduit bien cette volonté de positionner la politique de l'Habitat au coeur des préoccupations communautaires et par conséquent d'allouer davantage de moyens à sa mise en œuvre.

Après plusieurs mois de fonctionnement, il convient de consolider certaines fonctions sensibles au sein de la Direction :

- La révision du PLH permet de mettre en évidence qu'un certain nombre d'actions et/ou orientations n'ont pas été mises en œuvre, notamment par manque de moyens humains. Les nouvelles orientations politiques sur la stratégie Habitat et un PLH renouvelé et plus opérationnel, va entraîner la mise en œuvre de nouvelles actions et de nombreux partenariats inexistants à ce jour.

- L'augmentation de la production de logements (notamment en matière de logements conventionnés) induit naturellement un surcroît de charge de travail, tant au niveau de l'instruction des dossiers de financement du logement qu'au niveau du paiement des subventions octroyées pour le compte de l'Etat et sur le budget CUB. A titre d'exemple, la convention avec Aquitanis présentée au Conseil Communautaire de mars 2011 prévoit l'aide de la CUB à hauteur de 90 M€ sur 6 ans pour un quasi doublement de la production annuelle (de 450 à 800 logements) et la réhabilitation des logements existants.

A cela s'ajoute un certain nombre de fonctions ressources qui émanaient auparavant d'une autre direction. Il en est ainsi des fonctions liées au volet foncier et immobilier, notamment pour les avis sur les DIA, le travail sur les réserves foncières et les coûts du foncier : étude des dossiers transmis, formalisation des avis, participation aux commissions DIA pour un instructeur de la Direction. Il en est de même du volet juridique spécialisé adossé au code de la construction et de l'habitation (veille et interprétation) et du volet immobilier : analyse des montages opérationnels proposés tant par les bailleurs sociaux que par les promoteurs.

Enfin, faute de disponibilité et de moyens, des missions importantes ne peuvent aujourd'hui être réalisées ou insuffisamment (contrôle des opérations de livraison, processus d'attribution des logements réservés, suivi du conseil d'administration des bailleurs, pilotage)

En conclusion, sur la base des missions actuelles assurées par la direction, il est proposé la création de 6 postes supplémentaires.

► Création de deux postes de catégorie A

- Poste 1 : La CUB est chef de file du projet urbain intégré (PUI) 2007/2013 co-construit avec 8 communes. L'élaboration de ce PUI a constitué une opportunité pour la politique de la ville car il apparaît qu'au-delà de l'aspect purement financier, une dynamique partenariale et une vision partagée à long terme sont à engager.

L'enjeu global est d'assurer la coordination entre les partenaires (chefs de projets renouvellement urbain / politique de la ville / Développement Social Urbain, associatifs...), d'impulser de nouveaux projets et de suivre les actions mises en oeuvre dans le temps du projet.

Le poste de coordonnateur politique de la ville contribue largement à la politique de l'habitat de la CUB. Il est co-financé par l'Etat et donc, à ce titre, susceptible de contrôle.

Les principales obligations du chef de file du PUI 2007/2013 sont mises en oeuvre par le coordonnateur au travers de ses missions principales.

A ces missions, s'ajoute un suivi de certains dossiers prioritaires comme les dossiers « axe 4.2 politique de la ville », le dossier mobilité des habitants des quartiers prioritaires de l'agglomération bordelaise ainsi que la construction d'un mode opératoire pour desservir ces quartiers en fonction des projets urbains.

- Poste 2 : Les missions de la direction nécessitent une expertise et une veille juridique spécialisée en matière d'habitat, de foncier et d'immobilier, ainsi que la capacité à analyser et préparer les décisions sur des dossiers complexes.

Adossée au cadre général des législations relevant de la construction de l'habitation et de l'urbanisme, cette compétence fait aujourd'hui défaut à la direction, et, du fait de la spécificité du domaine, ne peut être assurée par la direction de coordination et appui du pôle.

La création d'un poste de catégorie A est donc absolument nécessaire pour assurer d'une part, la sécurité juridique des actions conduites par l'habitat et des dossiers spécifiques qui

sont traités et d'autre part, assurer l'expertise immobilière nécessaire aux prises de décisions opérationnelles et financières.

► Création de deux postes de catégorie B

- Poste 1 : Un certain nombre de missions liées à la mise en œuvre opérationnelle du PLH et prévues dans la délégation des aides à la pierre, nécessitent un renfort par la création d'un poste de rédacteur au sein du service Opérationnel.

Ainsi un travail de fond doit être mené sur les copropriétés dégradées, de même qu'un travail sur l'établissement et le suivi constant de bases de données mobilisables sans délais pour le pilotage de nos activités et la réponse à des commandes régulières de tableaux de bord provenant des élus communautaires, des partenaires ou de l'Etat.

- Poste 2 : Le développement des partenariats à mettre en place pour atteindre les objectifs ainsi qu'à terme le suivi des actions d'animations, de coordination de l'ensemble des acteurs de l'habitat concernés par la réalisation du PLH nécessite un poste de rédacteur supplémentaire au service Habitat afin d'assister les chargés de mission au sein du service politique de l'Habitat.

► Création de deux postes de catégorie C

- Poste 1 : La direction de l'habitat instruit depuis 2006 les aides à la pierre pour le compte de l'état. Lors du transfert de cette compétence, le paiement des dossiers instruits est une mission qui n'avait pas été anticipée à la prise de délégation compte tenu du décalage des paiements, en moyenne trois ans.

A l'évidence, cette mission est appelée à se maintenir, voire même à se développer.

En effet, l'augmentation de la production de logement social souhaitée par le président et les élus (démarche 50 000 logements) conduit naturellement à une augmentation du nombre de paiements à réaliser.

D'autre part, dans un contexte financier tendu, les bailleurs sont plus enclins qu'auparavant à demander des acomptes afin de renforcer leur trésorerie, ce qui leur permet également de répondre à la commande de la CUB de produire plus, et a pour corollaire un flux constant de dossiers à traiter.

Au vu de ces éléments, il apparaît nécessaire de procéder à la création d'un poste d'adjoint administratif au service opérationnel

- Poste 2 : La thématique « politique de la ville » est aujourd'hui traitée par un chargé de mission, appuyé d'un cadre A dédié à l'animation du projet intégré Feder.

Compte tenu des travaux en cours sur le partage des compétences dans ce domaine avec les communes, il est à prévoir que cette cellule montera en puissance dans les années à venir.

Dans ce contexte, il convient de créer un poste d'adjoint administratif pour assurer les missions de secrétariat et d'assistance aux deux cadres

Direction de l'information géographique

Création d'un poste de catégorie A

Afin de répondre au développement de certaines activités, pour faire face à de nouvelles obligations réglementaires, et afin de disposer d'un niveau d'expertise technique répondant à ses missions, il est nécessaire de procéder à un renforcement des effectifs de la direction.

En juillet 2009, la CUB s'est engagée dans la modélisation en 3D du territoire communautaire. Dans sa première version, la base de données a été constituée à partir des données existantes et à moyens humains et budgets constants.

Une nouvelle phase s'engage (Agglo3D v2) autour de la production de contenus plus réalistes et de l'ouverture de l'outil à nos partenaires institutionnels en vue de l'intégration de leurs projets en 3D. Il est également prévisible de voir se développer les usages de l'Agglo3D dans le cadre de salons (MIPIM, ...) et dans les processus de concertation. A titre d'exemple, dès 2012, il est envisagé dans le cadre du contrat de co-développement de la ville de Blanquefort de mettre en place un dispositif de coopération technique autour de la 3D, et deux conventions d'échanges sont actuellement en cours de préparation autour de la 3D (GIP GPV Hauts de Garonne et EPA Bordeaux Euratlantique).

Une partie de ces actions peut s'envisager dans le cadre de l'organisation mise en place lors de la conduite de changement, mais il apparaît que l'expertise et la haute technicité requises par les processus d'acquisitions et de productions de contenus 3D : photogrammétrie, relevés scanner 3D dynamiques - terrestres et/ou aéroporté, LIDAR, ... nécessitent de disposer de l'expertise spécifique d'un ingénieur topographe 3D au sein de la DIG afin de répondre à ces objectifs.

Compte tenu de la fonction spécifique de ce poste, et dans l'éventualité où, à l'issue d'un appel à candidatures aucun fonctionnaire n'était sélectionné, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3 – alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 de recourir à un agent non titulaire. En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant soit une rémunération annuelle brute comprise entre 28 913,16 € (1^{er} échelon du grade d'ingénieur IB 379, IM 349) et 83 502,60 € (Hors échelle B3 d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle)

Ces rémunérations brutes annuelles seront indexées sur la revalorisation des traitements de la fonction publique territoriale, sommes auxquelles il conviendrait d'ajouter la somme brute annuelle de 1083,96 € au titre des primes semestrielles.

► Création d'un poste de catégorie B

La DIG est en charge de la production et de la diffusion des données géographiques au sein de l'établissement. Depuis plusieurs années, ces bases de données sont diffusées aux partenaires institutionnels de la CUB via des dispositifs conventionnels (27 communes, a'urba, aquitanis, syndicats, délégataires, ...).

En 2010, la CUB s'est engagée dans une démarche d'ouverture de ses données publiques (Opendata), et l'information géographique a constitué l'essentiel des données libérées.

Ainsi au 1er septembre 2011, plus de 90% des données diffusées dans le cadre de la démarche Opendata, sont produites par la DIG. Si le centre en charge de la production et de la diffusion de ces données, a toujours été attaché à la qualité des données produites, l'ouverture des données publiques nécessite de renforcer sa capacité à les administrer dans un cadre plus fiable et à les documenter.

Cette obligation est renforcée par la directive européenne INSPIRE, qui rentre dans sa phase concrète et contraignante de catalogage des données (méta-données).

Au vu de ces attentes, il devient nécessaire de renforcer le centre gestion des données géographique de référence de la DIG par la création d'un poste de technicien en charge de l'administration des données.

► Création d'un poste de catégorie C

Les bases de données géographiques constituant le modèle 3D d'ensemble d'agglomération - bâtiments 3D et modèle numérique de terrain (MNT) - vont rentrer dans leur phase de mise

à jour. Le centre gestion des données de références n'est pas en capacité d'y répondre par son effectif actuel.

Il est donc proposé la création d'un poste d'adjoint technique - Dessinateur si l'on veut conserver un niveau de qualité et de mise à jour de ces bases de données et de celles déjà prises en charge par ailleurs.

Mission Urbanité culture (s):

► Création d'un poste de catégorie A

Après une année « exploratoire » en 2010, puis une année que l'on pourrait qualifier de « préfiguration » en 2011, la Mission Urbanité Cultures(s) va entrer en 2012 dans une phase « opérationnelle » au cours de laquelle les projets sur lesquels la Mission travaille depuis bientôt deux ans trouveront leur traduction sur le terrain.

Forte d'une légitimité nouvelle née de l'élargissement des compétences de la CUB, confrontée à l'inscription par un grand nombre de communes de projets culturels dans leur contrats de co-développement 2012-2014, la Mission va avoir en charge une multitude de projets ou de sollicitations auxquelles elle ne pourra faire face dans sa configuration actuelle.

Si certaines de ces missions mobilisent des compétences techniques ou logistiques spécifiques, la plupart ont un caractère généraliste et se trouvent au croisement de l'artistique, du culturel et du politique. Elles nécessitent une réelle qualification en matière d'appréhension des dimensions culturelles et sociétales des projets, une expertise artistique et culturelle, une capacité d'analyse budgétaire.

Au vu de ces éléments, il apparaît nécessaire de créer un poste de chargé de mission relevant de la catégorie A.

Compte tenu de la fonction spécifique de ce poste, et dans l'éventualité où, à l'issue d'un appel à candidatures aucun fonctionnaire n'était sélectionné, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3 – alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 de recourir à un agent non titulaire.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire :

- du cadre d'emplois des attachés territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant soit une rémunération annuelle brute comprise entre 26 194,80 € (1^{er} échelon du grade d'attaché IB 379, IM 349) et 55 331,64 € (7^{ème} échelon du grade de directeur IB 985, IM 798)
- du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant soit une rémunération annuelle brute comprise entre 28 913,16 € (1^{er} échelon du grade d'ingénieur IB 379, IM 349) et 83 502,60 € (Hors échelle B3 d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle)

Ces rémunérations brutes annuelles seront indexées sur la revalorisation des traitements de la fonction publique territoriale, sommes auxquelles il conviendrait d'ajouter la somme brute annuelle de 1083,96 € au titre des primes semestrielles.

Direction de la nature

► Création de cinq postes de catégorie A

Dans le cadre de la concrétisation du projet d'administration, la direction de la nature s'est adaptée au mieux pour répondre à la montée en puissance des sollicitations internes et externes sur ses domaines de compétence transversaux.

Après 6 mois de fonctionnement, pour contribuer à l'ambition du projet métropolitain et faire face à une montée en charge des dossiers, un ajustement des effectifs apparaît nécessaire avec la création de 4 postes de catégorie A.

- Poste 1 : Chef de projet préservation des milieux naturels sensibles

Le projet métropolitain insiste sur le maintien et la préservation des espaces naturels, et agricoles de la CUB pour un équilibre harmonieux avec l'urbain. Dans ce contexte, et dans le cadre voulu par le SAGE estuaire, notre communauté doit identifier et accompagner la constitution de Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) avec les communes à l'échéance 2013. De même, la constitution d'une Trame Verte et Bleue communautaire doit être concomitante avec la démarche engagée par l'Etat et la Région pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Ecologique régional à finaliser en 2012, et qui s'imposera au SCOT et au PLU. Ces documents sont chargés notamment de déterminer les conditions permettant d'assurer la préservation de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la protection et la remise en état des continuités écologiques.

La mise en œuvre de la TVB passe par les documents d'urbanisme et les outils contractuels : les premiers permettent de protéger les espaces TVB, les seconds d'en organiser et d'en assurer la gestion.

Il est donc important pour la CUB de caractériser et de pérenniser ses continuités naturelles pour l'avenir (réserves de nature, corridors biologiques et zones tampon). Ce travail s'entend bien évidemment avec la direction de l'urbanisme et les communes.

Ce poste pourrait également permettre d'assurer l'animation des sites Natura 2000 réseau hydrographique des Jalles et marais de la Presqu'île d'Ambès, dans le cadre d'un financement pris en charge à 80 % par l'Etat.

- Poste 2 : Chef de projet risques, alerte et sensibilisation

L'action de la Cub sur la gestion des risques doit se confirmer, et viser à se doter d'outils innovants d'alerte, de veille et de prévention du risque. A cet égard, la création d'un observatoire des risques paraît indispensable au regard des enjeux. Il concerne à la fois les risques liés aux inondations fluvio-maritimes, et les mouvements de terrain, mais aussi les incendies de forêts, les risques industriels, et enfin les risques causés sur la santé et l'environnement.

Suite à une réunion récente avec nos élus référents sur la thématique des risques naturels et technologiques, il apparaît que la perspective de conforter le service risques (écologie urbaine) est nécessaire avec un chef de projet dédié notamment à une aide aux services communautaires et aux communes pour la réalisation et l'harmonisation des plans communaux de sauvegarde (PCS), à l'information et à la sensibilisation des communes sur les risques et les nuisances par une contribution pour la réalisation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), à l'organisation de la prévention des crises à l'échelle communautaire, à la réalisation d'un observatoire et d'un atlas des risques à destination des élus communaux et du public.

- Poste 3 : Chef de projet cheminements et cartographie dynamique

Les activités du Réseau nature constituent un axe important de notre direction, par l'approfondissement des connaissances sur les richesses du territoire, la mise en réseau des élus, des services et partenaires, et l'appropriation de notre patrimoine naturel par les habitants. Les missions du poste se synthétisent en deux axes majeurs : formaliser et préparer la diffusion d'une cartographie dynamique des espaces naturels de la CUB (dans la même série que celle lancée en 2011 sur le thème des parcs et jardins publics), valider les circuits pédestres au regard des titres de propriété et des autorisations de passage, pour finaliser le balisage total de la boucle verte et l'ouverture au public.

Le titulaire du poste contribuera à préparer et organiser séminaires stratégiques et ateliers thématiques dans le cadre du Parc des Jalles, ainsi que des événements métropolitains d'ampleur, mettant en valeur la nature.

- Poste 4 : Chef de service administratif et financier

L'évolution des compétences, notamment sur la maîtrise d'ouvrage des espaces naturels et du risque inondation, déjà gérés au plan technique par les équipes en place, nécessite une gestion administrative, juridique et financière adaptée avec la création d'un chef de service administratif, et financier qui peut manager l'appui administratif actuel. Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens et la gestion des ouvrages hydrauliques (digues, portes à flots, jalles) représentent des enjeux financiers importants, qu'il convient d'évaluer et de faire prendre en compte dans le cadre de l'appel à projet PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations) financés en grande partie par l'Etat. Pour les espaces naturels, agricoles et forestiers de notre métropole, il s'agit de porter une stratégie globale qui transcende les limites communales pour les piloter à une échelle communautaire, et développer ainsi une cohérence d'agglomération. Cette maîtrise d'ouvrage pourrait s'exercer à travers de la définition de la stratégie de la préservation d'enjeux métropolitains majeurs, la coordination générale et le suivi, enfin la réalisation d'investissements particuliers correspondants à des projets qui par leur taille, envergure ou complexité ne seraient pas portés par les communes ou autres acteurs.

- Poste 5 : Chef de projet expertise et gestion écologique

Dans l'objectif assigné par la lettre de mission au Directeur du Pôle, la prise en compte de la biodiversité constitue une priorité. Pour atteindre cet objectif, il importe notamment de développer un soutien en matière d'expertise écologique, d'une part aux services centraux de la CUB (Urbanisme, Foncier, DMG, 50 000 logements...) et aux Directions Territoriales, et d'autre part aux porteurs de projets, principalement d'urbanisme, sur les sujets liés à la prise en compte des exigences environnementales (exemples récents choisis: accompagnement du projet Cascades de Garonne pour délais et validité de l'étude d'impact et constitution du dossier de compensation au Conseil National de la Protection de la Nature (CNP), contribution au projet SAVE, soutien à la Direction de l'Urbanisme pour la prise en compte des Zones Humides dans les projets d'urbanisme, ...).

Le patrimoine foncier naturel de la CUB (propriétés, réserves foncières et espaces délaissés en N, A ou AU) nécessite d'être géré et valorisé durablement. En effet, de nombreuses dérives sont constatées (absence ou mauvaise gestion du patrimoine naturel, dégradation, décharges sauvages, appropriation, risques pour les personnes, ...) Cette gestion environnementale exemplaire peut constituer un axe fort de concrétisation de la préoccupation de la CUB en faveur de la nature, ainsi qu'un signe visible et lisible de notre engagement, en interne comme en externe.

Le chef de projet aura à évaluer les modes de gestion existants ou absents, à proposer des cahiers des charges, des plans de gestion ou d'aménagement adaptés à chaque site pour une gestion directe par les services ou par des délégataires (agriculteurs, associations environnementales, Lyonnaise des Eaux, ...) et cela pour être en règle avec la loi (aménagement forestiers notamment).

Direction du Foncier :

► Création d'un poste de catégorie A

Actuellement le chef du centre gestion et expertise des transactions exerce seul les missions suivantes :

- la fonction de conseil juridique dans les domaines visés ci-dessus pour les DT, DU et le Pôle Développement Durable et Rayonnement Métropolitain,
- l'expertise juridique immobilière pour le Pôle Dynamiques Urbaines (et les autres aussi parfois),
- la fonction de correspondant juridique de la direction foncier : visa de tous les arrêtés et les délibérations,

- le suivi des dossiers avec particularités juridiques (et il y en a de plus en plus, la réglementation est de plus en plus complexe et en constante évolution) du centre et des gros dossiers communautaires : Grand Stade, Arena, BAF etc,

Au global, le service gestion expertise et transactions assure le suivi de :

- un stock permanent de 1000 dossiers à superviser repartis entre les différents adjoints administratifs et les rédacteurs pour les dossiers d'actes en la forme administrative
- une moyenne de 900 projets d'actes à vérifier donnant environ selon les années entre 700 et 800 actes signés. Suivi direct de tous les problèmes juridiques pouvant exister dans les dossiers. Complexité juridique croissante de tous les dossiers,
- 7 à 8 consultations ou réunions/semaine pour les directions territoriales, la direction de l'urbanisme, la voirie et le pôle Développement Durable et Rayonnement Métropolitain,
- sollicitations quotidiennes de la part de nos collègues de la direction foncière (négociateurs, instructeurs, responsables de centres),
- sollicitations quotidiennes de la part des études notariales pour les dossiers en cours,
- sollicitations quotidiennes par des particuliers ou des entreprises sur dossiers en cours ou à venir,
- consultations juridiques à établir pour le compte de la direction foncière,
- Veille juridique pour la direction foncière,
- correspondant juridique de la direction foncière: examen et visas de toutes délibérations et arrêtés
- référent en matière de fiscalité immobilière pour tous les services communautaires environ 5 à 6 saisines/semaine,
- suivi de dossiers spécifiques Grand Stade, Arena, Aéroport, Bassins à flots. Participation aux réunions de négociation et d'établissement de conventions.
- nécessité permanente de mise à jour des connaissances : formation, lecture de revue etc. etc.
- gestion du personnel

Compte tenu de l'importance des dossiers à traiter, de la rigueur nécessaire il est indispensable de créer un poste de catégorie A juriste spécialisé en droit privé immobilier, notarial et urbanisme ainsi qu'en droit public immobilier pour seconder le chef de centre et assurer la sécurité des transactions immobilières de la CUB.

► Création d'un poste de catégorie B

Il existe aujourd'hui 5 négociateurs en poste qui ont en charge – hors négociations tramway et tram train – 600 dossiers de négociations et d'acquisitions.

Ils viennent également en appui dans les négociations (hors négociations amiables) de certaines DIA ; cela représente un volume annuel supplémentaire de 120 dossiers.

Leur charge de travail qui, en outre, va être augmentée au fil de l'eau des demandes des directions centrales et territoriales, est complète pour les années 2012, 2013 et 2014.

De nouvelles négociations et acquisitions vont devoir être entamées pour :

- donner corps aux grands projets urbains annoncés ex : Brazza, Mayodon, Bordeaux Nord, 50 000 logements....
- la mise en œuvre du PPRT (plan de prévention des risques technologiques),
- la mise en œuvre issue des contrats de co-dev.

Ces dossiers généreront dans un premier temps une soixantaine de négociations nouvelles, qui iront en croissant dans le temps.

Pour l'ensemble de ces raisons, et face au plan de charge déjà complet des agents en poste, il est nécessaire de créer un poste de négociateur supplémentaire au service négociation et expertise foncière.

Direction de l'Urbanisme

► Création d'un poste de catégorie A

L'organisation du travail de l'équipe du service de Planification Urbaine, sa montée en charge au regard du PLU 3,1 et des procédures à mener dans les prochaines années justifie un besoin d'un cadre A supplémentaire afin de pérenniser l'équipe. La création d'un poste d'urbaniste permettrait notamment le renforcement de la participation de la CUB aux démarches d'élaboration du projet urbain et à sa traduction dans les différents documents d'urbanisme.

Il pourrait assister également les chefs de projet SCOT et PLU sur l'élaboration et la diffusion du projet urbain et des démarches partenariales.

Compte tenu de la fonction spécifique de ce poste, et dans l'éventualité où, à l'issue d'un appel à candidatures aucun fonctionnaire n'était sélectionné, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3 – alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 de recourir à un agent non titulaire.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire :

- du cadre d'emplois des attachés territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant soit une rémunération annuelle brute comprise entre 26 194,80 € (1^{er} échelon du grade d'attaché IB 379, IM 349) et 55 331,64 € (7^{ème} échelon du grade de directeur IB 985, IM 798)
- du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant soit une rémunération annuelle brute comprise entre 28 913,16 € (1^{er} échelon du grade d'ingénieur IB 379, IM 349) et 83 502,60 € (Hors échelle B3 d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle)

Ces rémunérations brutes annuelles seront indexées sur la revalorisation des traitements de la fonction publique territoriale, sommes auxquelles il conviendrait d'ajouter la somme brute annuelle de 1083,96 € au titre des primes semestrielles.

POLE PROXIMITE

Direction de la voirie :

► Création de deux postes de catégorie B

- Poste 1 : adjoint au responsable unité de jalonnement

Afin de prendre en charge, en collaboration avec le technicien responsable de l'unité jalonnement, les cinq missions principales suivantes :

- assurer la responsabilité du développement du jalonnement cyclable et la gestion sur le territoire communautaire
- assurer la responsabilité du développement du jalonnement dans les zones d'activités économique et la gestion sur le territoire communautaire
- mettre en œuvre et gérer les inspections détaillées périodiques des portiques, potences et hauts mâts
- assurer la gestion du schéma directeur de jalonnement
- suppléer le responsable d'unité

il est nécessaire de procéder à la création d'un poste de technicien, adjoint au responsable de l'unité jalonnement.

- Poste 2 : modes doux, accessibilité

L'unité mode doux accessibilité, réalise des prestations de conseils, expertises, assure le lien entre notre établissement et les différentes associations représentatives sur les questions relatives à son champ de compétence que sont les modes doux et l'accessibilité. Cette unité assure également l'élaboration, la mise à jour des documents de synthèse et bilan (tel que la carte des aménagements cyclables).

Ces missions à fortes valeurs ajoutées, nécessitent de très bonnes connaissances réglementaires et une connaissance fine du territoire communautaire. Après une période de rodage de quelque mois, nous constatons qu'une personne seule ne peut réaliser toutes ses missions et ce d'autant plus que les tâches à venir seront plus nombreuses:

- réalisation des plans locaux d'accessibilité de la voirie (pour les 27 communes)
- développement de l'aménagement en faveur des deux roues dans le cadre de l'objectif communautaire visant à augmenter l'usage de ce mode de transport.

Compte tenu du plan de charge afférant à cette unité, il convient donc de procéder à la création d'un poste de catégorie B afin de seconder le chef de cette unité.

► Création d'un poste de catégorie C

La Direction de la voirie dispose, à l'organigramme, d'un seul poste de secrétaire pour assurer le secrétariat de la direction ainsi que la gestion administrative et le suivi logistique des démarches pilotées directement par le directeur (évolution des modalités d'aménagement de l'espace public, évolution des compétences...). Après quelques mois de mise en œuvre de la nouvelle organisation, il s'avère nécessaire d'ajuster les moyens de la direction en fonction des missions exercées en procédant à la création d'un poste de catégorie C.

Ce poste sera mutualisé avec le service administration générale et domaniale.

Service des Activités funéraires

► Création d'un poste de catégorie B

Le Service d'Activités Funéraires a fait l'objet d'un audit en 2010, suivi d'un plan d'actions concrètes afin d'assurer de manière optimale les missions qui lui sont confiées : entretien paysager, vente de concessions et de caveaux, inhumation, exhumation et crémation.

Pour améliorer et compléter ce plan d'actions, et afin d'atteindre certains objectifs (plus grande délégation et responsabilisation au niveau de chaque parc cimetière et amélioration de la proximité avec les agents de terrain notamment), il est proposé de créer un poste de catégorie B technique.

Ce poste de Chef de centre au sein du parc cimetière rive droite devra répondre aux exigences de la gestion courante de proximité du parc cimetière sur les plans techniques, humains et administratifs.

► Création d'un poste de catégorie C

Le crématorium communautaire a effectué une moyenne de 2200 crémations par an sur les cinq dernières années (2006-2010).

Equipé de quatre fours, il comprend actuellement cinq postes de maîtres de cérémonie/gardiens.

Le réaménagement complet à l'horizon 2013 des installations du crématorium et notamment la construction de quatre fours neufs, devrait permettre de se rapprocher du nombre maximum journalier (12) de crémations, dès cette date.

Une augmentation prévisible de l'activité justifie donc la création d'un 6^{ème} poste permettant ainsi une cérémonie supplémentaire à 16h45 avec une crémation décalée au lendemain pour répondre au mieux au besoin des usagers.

Direction de l'Eau :

Assainissement

► Création de sept postes de catégorie A et sept postes de catégorie B

• Postes 1 et 2 :

La modernisation du contrat de délégation, bâtie sur le principe du renforcement des indicateurs de suivi de la performance du délégataire nécessite, pour être efficiente, d'adapter les moyens de contrôle en les développant.

Ces moyens portent sur l'appropriation du contrat d'assainissement et une connaissance des enjeux pour contrôler le délégataire et commencer à préparer le retour en régie avec notamment :

- le suivi accru des indicateurs d'activité de l'exploitant, du système de pénalités/intéressements
- le suivi des travaux neufs de branchement qui seront intégrés au contrat de délégation
- le suivi de la gestion des boues et des déchets.

Afin de mener à bien l'ensemble de ces missions et notamment le contrôle du délégataire, il est nécessaire de créer 2 postes de catégorie A.

• Poste 3 :

La protection des milieux récepteurs constitue un objectif majeur de la politique de l'eau communautaire, relayant la volonté des législateurs.

Face à cet objectif, la Communauté urbaine de Bordeaux doit développer sa réflexion et son action pour :

- améliorer la connaissance et le contrôle des substances prioritaires, des micropolluants entrant dans les systèmes d'assainissement communautaires
- développer son action pour limiter la pollution à la source (action en amont auprès de secteurs d'activités polluants, développement de la politique de conventionnement)
- développer la veille réglementaire et participer aux actions locales et nationales
- participer activement aux instances locales de gouvernance.

Afin de remplir l'ensemble de ces objectifs, la création d'un poste de catégorie A se justifie.

Compte tenu de la fonction spécifique de ce poste, et dans l'éventualité où, à l'issue d'un appel à candidatures aucun fonctionnaire n'était sélectionné, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3 – alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 de recourir à un agent non titulaire. En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant soit une rémunération annuelle brute comprise entre 28 913,16 € (1^{er} échelon du grade d'ingénieur IB 379, IM 349) et 83 502,60 € (Hors échelle B3 d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle)

Ces rémunérations brutes annuelles seront indexées sur la revalorisation des traitements de la fonction publique territoriale, sommes auxquelles il conviendrait d'ajouter la somme brute annuelle de 1083,96 € au titre des primes semestrielles.

- Postes 4 et 5 :

Pour asseoir son rôle d'autorité organisatrice, la Communauté urbaine de Bordeaux doit développer ses modes de gouvernance et sa communication externe, accroître sa lisibilité et se démarquer du délégataire : animation d'instances de concertation, édition de documents, plan de communication, modernisation du site internet, utilisation des réseaux sociaux.

Pour réaliser ces missions, il est proposé de renforcer la direction de l'eau avec la création de deux postes de catégorie A. Ces deux postes pourront être mutualisés entre les centre eau potable et centre assainissement.

- Postes 6 et 7 :

Le système d'information constitue un élément indispensable de l'organisation d'une direction chargée d'un service public d'eau et d'assainissement.

Dans la période des 6 années à venir du futur contrat de délégation, la Communauté urbaine doit bâtir sa stratégie et son propre système d'information.

La réalisation d'un Schéma Directeur des outils informatiques, le déploiement d'un nouveau système avant la mise en oeuvre de la régie, le suivi de l'évolution du système d'information du service, constituent des enjeux fondamentaux.

Le renforcement d'un agent de catégorie A et d'un agent de catégorie B est proposé pour assurer l'ensemble de ces missions. Ces deux postes pourront être mutualisés avec le centre eau potable.

- Postes 8 et 9 :

La cohérence entre l'actif du service de l'assainissement et les biens enregistrés dans les inventaires comptables ainsi qu'entre les inventaires techniques et comptables constitue un enjeu important notamment pour l'économie du service (dotation aux amortissements).

De plus, l'accroissement des activités opérationnelles nécessite un appui administratif en matière de marchés publics ou de comptabilité opérationnelle.

Afin d'assurer de façon optimale la gestion administrative et budgétaire du service, la création de deux postes de catégorie B est proposée.

- Postes 10,11,12 et 13 :

La nécessité de changer de rythme en matière de renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales a été entérinée par délibération du 8 juillet 2011.

La montée en puissance du programme de renouvellement doit s'opérer d'ici 2014 pour atteindre un rythme voisin de 16 millions d'euros TTC/an.

Afin de s'adapter à l'augmentation des investissements, il convient de créer un poste de catégorie A chargé du pilotage des marchés d'inspection et de travaux, ainsi que de la définition d'une stratégie de renouvellement et 3 postes de catégorie B pour la conduite d'opérations des travaux.

- Poste 14 :

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales porte transfert du pouvoir de police spéciale assainissement au Président de la CUB à compter du 1^{er} décembre 2011. Ce transfert de compétences s'effectue sans transfert de moyens. Pour permettre au Président d'exercer ce pouvoir de police, il est donc nécessaire de renforcer l'effectif de cette direction d'un poste de catégorie B.

Eau

► Création de cinq postes de catégorie A et d'un poste de catégorie B

• Postes 1 et 2:

Les moyens actuels de contrôle du concessionnaire sont très inférieurs aux ratios moyens nécessaires.

Le besoin de renforcement du contrôle du délégataire doit notamment pouvoir maîtriser les enjeux autour de :

- la réalisation des investissements prévus
- le suivi des engagements du concessionnaire
- l'application du bordereau des prix
- la connaissance du patrimoine

Afin de remplir au mieux ces objectifs, le renforcement de deux postes de catégorie A se justifie.

• Postes 3 et 4 :

Dans le cadre de travaux d'extension des lignes de tramway A, B et C, de la création de la ligne D et du Tram-Train, de nombreux déplacements de réseaux d'eau sont prévus et à prévoir. Pour faire face à ces investissements et pour pouvoir bénéficier d'une participation du budget principal afin d'éviter de faire supporter l'intégralité de ces travaux à l'utilisateur du service d'eau, il est envisagé une maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine sur une partie de ces investissements.

Le renforcement d'un agent de catégorie A est proposé pour la conception et le pilotage des marchés et d'un agent de catégorie B pour la conduite d'opérations des travaux.

Les moyens actuels de contrôle du concessionnaire sont très inférieurs aux ratios moyens nécessaires, malgré le poste créé au plan d'adaptation 2011/2012.

Le besoin de renforcement du contrôle du délégataire doit notamment pouvoir maîtriser les enjeux autour de

- la réalisation des investissements prévus
- le suivi des engagements du concessionnaire
- l'application du bordereau des prix
- la connaissance du patrimoine

Afin de remplir au mieux ces objectifs, le renforcement de deux postes de catégorie A se justifie.

► Transformation de deux postes de catégorie B en catégorie A

Un poste de *chargé de projet substitution Eau* au centre eau potable et un poste de *chargé de contrôle de bilans d'exploitation* au centre assainissement ont été créés par délibération au Conseil de communauté du 8 juillet 2011. A ce jour, ces deux postes n'ont pu être pourvus pour cause d'inadéquation entre le profil recherché et le grade.

Par ailleurs, ces transformations de B en A permettront une meilleure expertise des sujets, des relations avec le délégataire de meilleur niveau et un apport conceptuel plus important, ce dont a besoin la direction de l'eau. De plus, des cadres A permettront de bien préparer le passage en régie et de participer activement aux réflexions des prochaines années.

Compte tenu de la fonction spécifique de ces deux derniers postes, et dans l'éventualité où, à l'issue d'un appel à candidatures aucun fonctionnaire n'était sélectionné, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3 – alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 de recourir à un agent non titulaire.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire :

- du cadre d'emplois des attachés territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant soit une rémunération annuelle brute comprise entre 26 194,80 € (1^{er} échelon du grade d'attaché IB 379, IM 349) et 55 331,64 € (7^{ème} échelon du grade de directeur IB 985, IM 798)
- du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant soit une rémunération annuelle brute comprise entre 28 913,16 € (1^{er} échelon du grade d'ingénieur IB 379, IM 349) et 83 502,60 € (Hors échelle B3 d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle)

Ces rémunérations brutes annuelles seront indexées sur la revalorisation des traitements de la fonction publique territoriale, sommes auxquelles il conviendrait d'ajouter la somme brute annuelle de 1083,96 € au titre des primes semestrielles.

Directions Territoriales :

► Création de quatre postes de catégorie A

Après 8 mois de fonctionnement, un bilan partiel peut déjà être établi sur le fonctionnement des directions territoriales.

Un premier retour d'expérience permet d'identifier les missions qui n'avaient pas été bien mesurées, sachant que les directions territoriales ont été créées à effectif presque constant.

Ces premiers mois font apparaître clairement que la charge de travail générée par la fonction de référent territorial a été sous-estimée. En effet, les Maires apprécient cette fluidité dans les relations communes/Cub et sollicitent systématiquement les référents sur les projets.

Par ailleurs, au travers de la négociation des contrats de Codev 2, l'intérêt de la connaissance du terrain et des dossiers de la commune par le référent permet de proposer des solutions adaptées et plus économes aux municipalités.

La charge de travail des référents a un impact direct sur les autres missions assurées par les cadres des directions territoriales, et dans ce contexte c'est le service du développement local qui est le plus impacté.

Il est donc nécessaire de renforcer par un agent de catégorie A les 4 services développement local des directions territoriales.

Le rôle des DT dans le domaine du développement économique n'avait pas été justement évalué. Cet aspect reste à développer aujourd'hui, et sans ressource supplémentaire, cela n'est pas envisageable.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la création de 8 postes de catégorie A se justifie pour mener à bien l'ensemble des missions confiées aux territoires.

► Création de trois postes de catégorie B

Les services support administratif des directions territoriales apparaissent aujourd'hui sous-dimensionnés. Ils constituent la pierre angulaire dans l'avancement des dossiers gérés au sein des services de proximité. Compte tenu de leur complexité et afin de sécuriser les enjeux communautaires, il convient de créer 3 postes de catégorie B avec une spécificité relative aux marchés et aux finances publiques pour les directions territoriales.

► Création d'un poste de catégorie C

Afin de mener à bien des études dans le cadre du FIC, participer à certaines opérations liées aux contrats de Co-développement et répondre aux nombreuses demandes ponctuelles des communes du territoire de la direction territoriale Sud, il convient de créer un poste de catégorie C, projeteur.

Direction de la Commande publique :

► Création de deux postes de catégorie A

Dans le cadre de la poursuite de l'amélioration continue de la gestion de la commande publique, il a été décidé de rechercher plus d'efficacité dans la fonction achat et d'en renforcer la sécurité.

L'élargissement des points de vigilance et de progrès se traduit par de nouvelles missions confiées à la direction de la commande publique :

- la sensibilisation de tous les acheteurs à un socle commun de valeurs et de principes,
- un programme de formation à la réglementation de la commande publique et plus largement à la fonction achat tenant compte des niveaux de connaissance des acheteurs et des compétences requises s'articulant autour d'ateliers de pratique professionnelle sur le mode action / formation et d'offres de formation spécialisées assurées en interne, s'intégrant dans la mise en œuvre de l'école de formation interne inscrite au projet d'administration sous l'objectif de l'organisation apprenante.
- un programme de contrôles réguliers et aléatoires réalisés a posteriori sur la passation et l'exécution des marchés,
- l'amélioration des procédures d'exécution des marchés avec l'élaboration d'un référentiel de principes réglementaires et de bonnes pratiques, le conseil et l'assistance aux acheteurs sur les aspects techniques, administratifs et comptables de l'exécution de leurs marchés.

Ces nouvelles missions très spécialisées nécessitent la création de deux postes relevant de la catégorie A car elles impliquent un esprit d'initiative et un investissement, notamment :

- Pour le programme de formation :

- la définition du programme pédagogique de formation et son pilotage,
- la conception et la rédaction des supports de formation,
- l'organisation, la dispense des formations et leur évaluation.

- Pour le programme de contrôles de la passation et de l'exécution, et l'amélioration des procédures d'exécution des marchés :

- le pilotage du projet,
- l'animation et la conduite de groupes de travail,
- la conception et la rédaction du référentiel de bonnes pratiques,
- l'organisation du conseil et de l'assistance aux acheteurs.

Direction des Affaires juridiques :

► Création d'un poste de catégorie A

En application des textes (ordonnance 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et RGS (référentiel général de sécurité) pris pour son application (Décret 2010-112 et Arrêté du 18 mai 2010)), l'administration a l'obligation de structurer et sécuriser la conservation de ses données électroniques relatives au service public.

Aussi, il vous est proposé la création d'un poste de bibliothécaire, chargé de la mise en place d'un portail documentaire de Gestion Electronique des Documents (GED) de la Cub.

Ce poste aura pour mission d'assister les services pour la normalisation des processus de production des documents dématérialisés pouvant avoir valeur d'archives publiques

courantes et intermédiaires. Cela favorisera, en lien avec la direction des systèmes d'information, la mise en place d'applicatifs GED adaptés aux besoins de l'archivage électronique sécurisé. En effet, ce travail d'analyse et de normalisation doit être effectué en amont de la création de nouveaux documents électroniques ayant valeur d'originaux, pour permettre d'assurer leur sécurité et leur aptitude technique et juridique à l'« archivage électronique à valeur probatoire ».

Direction Bâtiment et Moyens :

► Création d'un poste de catégorie A

Dans le cadre de l'élargissement des compétences communautaires, il est prévu la création d'un service d'archéologie préventive.

Afin de réaliser les dossiers d'agrément (diagnostics et fouilles) liés à cette nouvelle mission, la création d'un poste de catégorie A est demandée.

Compte tenu de la fonction spécifique de ces deux derniers postes, et dans l'éventualité où, à l'issue d'un appel à candidatures aucun fonctionnaire n'était sélectionné, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3 – alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 de recourir à un agent non titulaire.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire :

- du cadre d'emplois des attachés territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant soit une rémunération annuelle brute comprise entre 26 194,80 € (1^{er} échelon du grade d'attaché IB 379, IM 349) et 55 331,64 € (7^{ème} échelon du grade de directeur IB 985, IM 798)
- du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant soit une rémunération annuelle brute comprise entre 28 913,16 € (1^{er} échelon du grade d'ingénieur IB 379, IM 349) et 83 502,60 € (Hors échelle B3 d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle)

Ces rémunérations brutes annuelles seront indexées sur la revalorisation des traitements de la fonction publique territoriale, sommes auxquelles il conviendrait d'ajouter la somme brute annuelle de 1083,96 € au titre des primes semestrielles.

POLE FINANCES

Direction du Budget et des finances

► Création d'un poste de catégorie A

Créée en 2004 au sein de la Direction des Finances, la Cellule "d'Administration des Données", devenue Centre en 2011, a pour mission principale de gérer fonctionnellement le logiciel de gestion financière utilisé par les services communautaires et édité par SEDIT MARIANNE. Cette création répondait, au sein d'une direction lourde "consommatrice" d'informatique, non seulement à un besoin de maintenance fonctionnelle interne et d'appui aux quelques 400 utilisateurs, mais également à un souhait de la D.S.I., qui estimait, à juste titre, que la partie fonctionnelle du logiciel était plus l'affaire des utilisateurs que des informaticiens.

Au-delà de sa mission initiale de maintenance fonctionnelle, le centre est chargé :

- des tests des nouvelles versions du logiciel SM et des plans de formation liés;
- de la mise en place (tableaux de bord...) ou de la modernisation de la communication financière;
- des relations informatiques avec la Recettes des Finances (Hélios, Indigo, Ocre...);
- de la création ou la modification des procédures financières;
- du suivi du processus de dématérialisation;
- du pilotage de petits projets finances/informatique.

Depuis 2008, et pour faire face à un accroissement des missions, a savoir:

- participation à l'élaboration, mise à jour et formation des agents pour la Formation "Spéciale Finances";
 - accompagnement des utilisateurs et, en particuliers les nouveaux, du logiciel SM;
 - mise en place d'outils de reporting;
 - création d'outils spécifiques à la demande des directions en particulier opérationnelles;
- un troisième poste de rédacteur a été créé.

Malgré tout, la charge de travail continue d'augmenter, tout en devenant de plus en plus technique. En effet, la maintenance fonctionnelle, qui ne concernait initialement que le logiciel SM, a été étendue peu à peu à d'autres logiciels (14) à caractère plus ou moins financier, tels que, par exemple, OPALE, STYX, BO reporting, SAGA (gestion des régions), ASPII (PPI), TOTEM (Ectes budgétaires), EDIFLEX (Dématérialisation des factures de travaux), TEDECO (interface d'envoi de fichiers vers la DRFiP), TIPI (paiements par internet), E-Fournisseurs...

Le centre Administration des données est fortement mobilisé et continue de l'être avec la réorganisation des services,

Aussi, pour permettre à ce centre d'accomplir ses missions et celles qui se profilent à partir de 2012 (accélération du projet SIF, PES V2 ou dématérialisation des pièces comptables et des marchés, extension du logiciel de facturation STYX...), il est souhaitable de renforcer cette structure par la création d'un poste d'Attaché, compte tenu des niveaux de responsabilité, de connaissances requises et de technicité.

► Création d'un poste de catégorie B

Le département de la dette et des recettes réunit trois activités distinctes : la gestion de la dette propre, de la dette garantie et celle des recettes. Cette dernière a besoin d'être renforcée par la création d'un poste supplémentaire afin de garantir un travail efficient malgré le volume croissant des tâches à réaliser.

Ce sont 4 à 5 000 titres par an que traitent les deux agents du service des recettes. Ainsi, le volume mais aussi la complexité des dossiers ne permettent pas toujours d'assurer un contrôle efficace des éléments constitutifs de chaque titre de recettes (identification du tiers, application des bonnes règles comptables, vérification des bases de liquidation etc..). Pourtant, la législation insiste de plus en plus sur la forme et le contenu des pièces de recettes afin :

- d'éviter des contentieux dont le nombre a fortement augmenté ces dernières années
- d'accroître la performance du recouvrement des produits locaux

Pour y parvenir, le service assure, en partenariat avec la Recette des Finances, le suivi du recouvrement conformément aux objectifs contenus dans la Charte Partenariale de Recouvrement, signée en 2010, entre la Communauté Urbaine et les services de l'Etat. Diverses actions à venir concourront à un meilleur taux de recouvrement. On peut citer la mise en œuvre de TIPI qui permettra aux usagers de payer leurs factures en ligne.

Parmi d'autres projets, le Service devra également participer en 2012 à la mise en place, dans sa phase active, d'un nouveau Système d'Information Financière (SIF) qui sera l'occasion d'améliorer le circuit des titres entre nos services et plus généralement, d'accentuer le contrôle de la réalisation des recettes prévues aux budgets. A titre d'exemple, un suivi précis des subventions versées à la Communauté sera effectué en collaboration avec les services instructeurs des dossiers.

Pour compléter ces dispositifs, le service des recettes participe aux actions de formation dispensées aux agents communautaires dans le cadre de sa « formation finances » en les sensibilisant aux règles en la matière et à l'importance d'une bonne gestion des recettes.

Deux personnes ne suffisent plus pour parvenir à poursuivre l'ensemble des missions qui leurs sont assignées dont beaucoup sont récentes.

La création d'un poste d'adjoint administratif pour les recettes permettrait de fiabiliser les missions en cours mais surtout d'organiser le travail de manière plus réactive.

► Création d'un poste de catégorie C

Le département de la dette et des recettes réunit trois activités distinctes : la gestion de la dette propre, de la dette garantie et celle des recettes. Cette dernière a besoin d'être renforcée par la création d'un poste supplémentaire afin de garantir un travail efficient malgré le volume croissant des tâches à réaliser.

Ce sont 4 à 5 000 titres par an que traitent les deux agents du service des recettes. Ainsi, le volume mais aussi la complexité des dossiers ne permettent pas toujours d'assurer un contrôle efficace des éléments constitutifs de chaque titre de recettes (identification du tiers, application des bonnes règles comptables, vérification des bases de liquidation etc..). Pourtant, la législation insiste de plus en plus sur la forme et le contenu des pièces de recettes afin :

- d'éviter des contentieux dont le nombre a fortement augmenté ces dernières années
- d'accroître la performance du recouvrement des produits locaux

Pour y parvenir, le service assure, en partenariat avec la Recette des Finances, le suivi du recouvrement conformément aux objectifs contenus dans la Charte Partenariale de Recouvrement, signée en 2010, entre la Communauté Urbaine et les services de l'Etat. Diverses actions à venir concourront à un meilleur taux de recouvrement. On peut citer la mise en œuvre de TIPI qui permettra aux usagers de payer leurs factures en ligne.

Parmi d'autres projets, le Service devra également participer en 2012 à la mise en place, dans sa phase active, d'un nouveau Système d'Information Financière (SIF) qui sera l'occasion d'améliorer le circuit des titres entre nos services et plus généralement, d'accentuer le contrôle de la réalisation des recettes prévues aux budgets. A titre d'exemple, un suivi précis des subventions versées à la Communauté sera effectué en collaboration avec les services instructeurs des dossiers.

Pour compléter ces dispositifs, le service des recettes participe aux actions de formation dispensées aux agents communautaires dans le cadre de sa « formation finances » en les sensibilisant aux règles en la matière et à l'importance d'une bonne gestion des recettes.

Deux personnes ne suffisent plus pour parvenir à poursuivre l'ensemble des missions qui leurs sont assignées dont beaucoup sont récentes.

La création d'un poste d'adjoint administratif pour les recettes permettrait de fiabiliser les missions en cours mais surtout d'organiser le travail de manière plus réactive.

Mission optimisation de la gestion publique

► Création de 2 postes de catégorie A

Cette mission, créée dans le cadre de la mise en place de la nouvelle organisation des services, découle du contexte de raréfaction des ressources et de recherche de l'optimisation des dépenses de la Cub afin de passer progressivement de l'efficacité à l'efficience des actions menées par notre établissement.

Cette mission a pour objet d'animer les réflexions qui seront menées dans ce domaine dans le prolongement des travaux déjà entrepris par le groupe de travail « Economies et Ressources » récemment transformé en « Comité stratégique ».

Afin de mener à bien ces travaux, il convient de procéder à la création d'un poste de cadre A, Chef de mission et d'un cadre A, Analyste financier

- Poste 1 : Le chef de mission assurera la mobilisation collective et transversale de l'ensemble des acteurs (Elus et services communautaires) autour d'un processus d'optimisation de la gestion publique par la recherche de marges de manœuvres portant à la fois sur les dépenses et sur les recettes et par la mise au point de pratiques plus efficaces et, d'autre part, participera au renforcement de la fonction financière par une analyse des grandes tendances dégagées d'une part, des comptes administratifs et d'autre part, des perspectives réalisées par le Pôle Finances.

- Poste 2 : L'analyste financier participera au renforcement de la fonction financière en pilotant une démarche de projets sur les dépenses, les recettes et les modes de gestion (comptabilité analytique, contrôle de la qualité comptable, contrôle financier interne...) et analysera les grandes tendances dégagées d'une part, des comptes administratifs et d'autre part, des perspectives réalisées par le Pôle Finances.

Compte tenu de la fonction spécifique de ce poste 2, et dans l'éventualité où, à l'issue d'un appel à candidatures aucun fonctionnaire n'était sélectionné, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3 – alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 de recourir à un agent non titulaire.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant soit une rémunération annuelle brute comprise entre 26 194,80 € (1^{er} échelon du grade d'attaché IB 379, IM 349) et 55 331,64 € (7^{ème} échelon du grade de directeur IB 985, IM 798)

Ces rémunérations brutes annuelles seront indexées sur la revalorisation des traitements de la fonction publique territoriale, sommes auxquelles il conviendrait d'ajouter la somme brute annuelle de 1083,96 € au titre des primes semestrielles.

PLAN TRIENNAL D'ADAPTATION DES EFFECTIFS – ANNEXE 1

					2011-12	2012-13	2013-14
Pôle mobilité	DCGC	1B	Centre DSP			1B	
		1C	Médiateur chantier	Besoin temporaire de 2012 jusqu'en 2014 en raison des travaux du tramway.		2 CUI	
	DTMD	1B	Service Organisation du Transport Urbain	Agrandissement du réseau communautaire bus et tramway		1B	
		1B	Mobilités alternatives	Développement des modes alternatifs à la voiture		1B	
		1B	Centre régulation/ justifié par transfert ingénierie GERTRUDE)/	Réalisation d'études demandées actuellement à Gertrude. Montée en compétences sur les carrefours complexes. Poste qui peut s'autofinancer (diminution rétribution GERTRUDE)	1B		
	DGTID	1A	Conduite de projets	Elaboration et gestion des documents techniques du service maîtrise d'œuvre et de la direction (référentiels métiers, guide des pratiques, macro-plannings...)	1A		
Pôle dynamiques urbaines	DH	1A	coordonnateur politique ville	Coordination entre les différents acteurs impliqués dans la politique de l'habitat de la CUB.	1A		
		1A	Expert juridique et immobilier	Expertise immobilière, analyse et préparation des dossiers complexes, sécurité juridique	1A		
		1B	Mise en œuvre opérationnelle PLH	Réalisation d'une étude de fond sur les copropriétés dégradées et suivi de tableaux de bord en direction des élus communautaires	1B		

Pôle dynamiques urbaines	DH	1B	Assistance aux chargés de mission pour PLH	Développement des partenariats, du suivi des actions d'animations et de coordination	1B		
		1C	Instruction aides à la pierre	Paiement des dossiers instruits. Missions en développement (démarche 50 000 logements)	1C		
		1C	Politique ville	Missions de secrétariat et d'assistance aux cadres	1C		
	DN	1A	Chef projet expertise et gestion écologique	Gestion et valorisation durable du patrimoine foncier naturel de la CUB		1A	
		1A	Chef projet préservation milieux naturels sensibles	Constitution d'une trame verte et bleue communautaire concomitante avec la démarche engagée par l'état et la région pour l'élaboration du schéma de cohérence écologique régional. Financé à 80% par l'Etat	1A		
		1A	Chef projet, risques, alerte et sensibilisation	Aide et soutien aux services communautaires et aux communes pour la réalisation et l'harmonisation des plans communaux de sauvegarde et aide aux communes pour la réalisation du document d'information communal sur les risques majeurs	1A		
		1A	Chef projet cheminements et cartographie dynamique	Formalisation, préparation et diffusion d'une cartographie dynamique des espaces naturels de la CUB. Finalisation du balisage total de la boucle verte et ouverture au public.	1A		

Pôle dynamiques urbaines	DN	1A	Chef service administratif financier	Gestion administrative, juridique et financière. Maîtrise des enjeux financiers liés à l'appel à projet PAPI (programme d'action de prévention des inondations).	1A		
	DIG	1A	Ingénieur topographe 3D	Expertise et technicité dans le projet d'acquisition et de production de contenus 3D : photogrammétrie, relevés scanners 3D dynamiques, terrestres ou aéroportés.	1A		
		1B	Administration des données SIG - Opendata	Démarche d'ouverture des données publiques de la CUB (opendata) : production et diffusion de données libérées.		1B	
		1C	Dessinateur (3D)	Mise à jour des données géographiques communautaires (bâtiments 3D et modèle numérique de terrain)	1C		
	DF	1A	Renforcement gestion et expertise transactions	Expertise juridique spécialisée en droit privé immobilier, notariale et urbanisme ainsi qu'en droit public immobilier pour seconder le chef de centre et assurer la sécurité des transactions immobilières de la CUB.	1A		

Pôle dynamiques urbaines	DF	1B	Renforcement équipe négociateurs fonciers	En prévision de nouvelles négociations et acquisitions dans le cadre des grands projets urbains (Brazza, Mayodon, Bdx nord, 50 000 logements), de la mise en œuvre du plan de prévention des risques technologiques et de la mise en œuvre issue des contrats de co-dév	1B		
	MUC	1A	Nouvelles compétences / contrat CODEV	Qualification pointue en matière d'appréhension des dimensions culturelles et sociétales des projets. Expertise artistique et culturelle		1A	
	DU	1A	Assistant chef de projet SCOT/PLU	Renforcement pérenne de l'équipe SPU, démarche d'élaboration du projet urbain et traduction dans les différents documents d'urbanisme	1A		
Pôle DDRM	Pôle	1A	adjoint au directeur de pôle	Gestion des dossiers transversaux, suivi du fonctionnement du pôle et portage de projets complexes.	1A		
		1A	LGV	Suivi de l'ensemble des actions menées par la CUB ou les communes en accompagnement du chantier principal de la LGV.	1A		
	DCA	1B	Renforcement administratif	Préparation et suivi budgétaire, suivi des instances communautaires et montage administratif de l'ensemble des marchés publics du pôle.	1B		
	DNum	1A	démocratie numérique, services urbains	Suivi et coordination des travaux menés sur le partage des données publiques, conception et suivi de projets numériques innovants et animation des communautés du numérique	1A		

Pôle DDRM	DNum	1A	filière économique, services urbains	Parangonnage et préparation du lobbying dans les instances et organismes spécialisés. Relais sur les activités relevant de la filière économique du numérique, veille prospective, parlementaire et juridique sur les TIC	1A		
		1A	Nouvelle compétence : analyste de données	Mise en place d'un observatoire des télécommunications, analyse et stratégie en matière de gestion des infrastructures numériques du territoire, préconisations pour le suivi du déploiement des réseaux FTTH des opérateurs	1A		
		1B	Nouvelle compétence : chef de projet couverture zones blanches	Mise en œuvre et suivi du plan de couverture des zones blanches, de la montée en débit aux subventions satellites (support aux communes) et aux éventuelles solutions Wifi. Mise en place d'un guichet opérateur, réalisation du suivi global des déploiements FTTH.		1B	
		1C	secrétariat	Assistance transverse pour le suivi des différents dossiers de la direction, tenue d'un fonds documentaire et tenue de tableaux de bord.	1CUI		
	DDDP	1A	Plan climat, réseaux chaleur	Prise de compétence partielle en matière de réseaux de chaleur froid qui doit permettre le développement des énergies renouvelables conformément aux objectifs du plan climat adopté par le conseil communautaire	1A		

Pôle DDRM	DDDP	1C	secrétariat	Assistance administrative sur les projets de la direction : Plan climat, agenda 21, responsabilité environnementale	1C		
		1A	participation	Mise en œuvre et pilotage des grands projets liés aux déchets et au Grenelle des mobilités		1A	
Pôle proximité	DE Assainissement	2A	Contrôle du délégataire (assainissement)			2A	
		1A	Protection des milieux récepteurs			1A	
		2A	Gouvernance (assainissement)			2A	
		1A	Système d'information			1A	
		1B				1B	
		2B	Gestion administrative et budgétaire			2B	
		1A	Renouvellement des réseaux	Pilotage des marchés d'inspection et de travaux. Définition d'une stratégie de renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales	1A		
		3B				3B	
		1B	Pouvoir de police	Transfert du pouvoir de police spéciale assainissement au Président de la CUB au 01/12/2011 suivant la loi du 16/12/2010 portant réforme des collectivités territoriales	1B		
	D Eau	2A	Contrôle délégataire	Renforcement du contrôle du délégataire	1A	1A	
		1A	Déplacements réseaux Tram			1A	
		1B				1B	

Pôle proximité	Sud	1A	chef projet développement local	Renforcement et pérennisation du lien CUB/Maires/Services communaux dans le cadre des contrats Codev 2	1A		
		1C	projeteur	Etudes dans le cadre du FIC, participation à certaines opérations liées aux contrats de Codév, réponse aux nombreuses demandes ponctuelles des communes	1C		
	Ouest	1A	chef projet développement local	Renforcement et pérennisation du lien CUB/Maire/Services communaux dans le cadre des contrats CODEV 2	1A		
		1B	rédacteur service support	Expertise dans le domaine des marchés et des finances	1B		
	Bdx	1A	chef projet développement local	Renforcement et pérennisation du lien CUB/Maire/Services communaux dans le cadre des contrats CODEV 2	1A		
		1B	rédacteur service support	Expertise dans le domaine des marchés et des finances	1B		
	R Droite	1A	chef projet développement local	Renforcement et pérennisation du lien CUB/Maire/Services communaux dans le cadre des contrats CODEV 2	1A		
		1B	rédacteur service support	Expertise dans le domaine des marchés et des finances	1B		

Pôle proximité	DV	1C	Renforcer secrétariat de direction	Assistance au secrétariat de direction, gestion administrative et suivi logistique des démarches pilotées directement par le directeur (évolution des modalités d'aménagement de l'espace public, évolution des compétences)	1C		
		1B	Service expertise. Mode doux accessibilité	Elaboration, mise à jour des documents de synthèse et bilans, réalisation de plans locaux d'accessibilité de la voirie pour les 27 communes et développement des aménagements en faveur des 2 roues dans le cadre de l'objectif communautaire visant à augmenter l'usage de ce mode de transport.		1B	
		1C	Renforcement secrétariat partagé entre 2 services	Répartition sur 2 sites géographiques différents du service signalisation et du service expertise	1CUI		
		1B	Signalisation	Missions d'adjoint au responsable de l'unité Jalonnement	1B		
		1B	S Activités funéraires. Cimetière Rive Droite	Responsabilité du centre Rive droite. Gestion courante de proximité du parc cimetière sur les plans humains, techniques et administratifs.	1B		
		1C	S Activités funéraires. Cimetière Rive Gauche -Crématorium	Augmentation prévisible de l'activité dans le cadre du réaménagement complet du crématorium et de la construction de 4 fours neufs.	1C		

PAG	DAJD	1A	Conservation des données électroniques	Mise en place d'un portail documentaire de gestion électronique des documents (GED) de la CUB (mise en œuvre d'une obligation légale)		1A	
	DCP	2A	Sécurisation de la commande publique (formation, contrôle, exécution)	Mise en œuvre de programmes de formation à la réglementation et de contrôle de la passation, de l'exécution et de l'amélioration des procédures afin de renforcer la sécurité de la fonction achat.	2A		
	DBM	1A	Archéologue	Création du service archéologie préventive – nouvelle compétence		1A	
Pôle finances	MO	1A	Chef de mission	Mise en place d'un processus d'optimisation des dépenses communautaires et renforcement de la fonction financière	1A		
		1A	Analyste financier	Pilotage d'une démarche de projets sur les dépenses, les recettes et les modes de gestion	1A		
Pôle finances	DBF	2	Dette garantie et recettes	Complétude et rationalisation de la procédure d'instruction des nouvelles demandes, suivi des garanties d'emprunts et partage de l'information entre les services. Contrôle des éléments constitutifs des titres de recettes, suivi du recouvrement des produits locaux	1C	1B	
		1A	Administration des données	Accélération du projet SIF, PES v2, dématérialisation des pièces comptables et marchés, extension du logiciel de facturation STYX		1A	

Hors pôles	Dir Com	1A	Webmaster	Développement d'applications mobiles et d'un vrai portail web, présence de la CUB sur les réseaux sociaux et actualisation des différents sites.	1A		
	DRI	1C	Assistant administratif	Accroissement des demandes protocolaires et d'accueil de délégations. Assistance au secrétariat de la direction.	1C		